



Rapport sur la gestion 2020 **Préavis municipal N° 44/21**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat que vous lui avez confié, la Commission de gestion a procédé à la vérification de la gestion de notre commune pour l'exercice 2020.

1. METHODE DE TRAVAIL

La commission a procédé de la manière suivante :

- Séance de planification des activités de la Commission de gestion
- Etude et analyse du rapport de gestion 2020
- Rencontres avec les cinq membres de la Municipalité
- Visites d'infrastructures communales
- Analyse et suivi des points du rapport de l'année précédente

La commission s'est réunie à six reprises. Les membres en sous-commission de deux personnes ont rencontré chaque conseiller municipal. Des délégations de membres de la Commission ont procédé à des visites d'infrastructures communales d'importances.

La Commission de gestion remercie les municipaux pour leur disponibilité et leur coopération dans le cadre de ses travaux

Dans ce rapport figurent les notions d'*observations* et de *vœux*, qui répondent aux définitions suivantes : l'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la commission tient à formuler des remarques ou réserves ; le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité de faire un travail ou une réforme.

2. ETUDE ET ANALYSE DU RAPPORT DE GESTION 2020 (PREAVIS 44/21)

La Municipalité a remis un projet de rapport de gestion 2020 le 4 mai 2020, qui a servi de base à la préparation et à la conduite des entretiens avec chaque Municipal, et dont les points saillants sont traités ci-dessous. La version définitive et complète du rapport de gestion a été remise à la Commission de gestion le 26 mai 2020.

3. RENCONTRES AVEC LES CINQ MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ

3.1 Robert Middleton, Syndic

La pandémie survenue en 2020 a eu un impact sur le fonctionnement de la commune. Dans ce contexte particulier, la Commission de gestion a été informée du plan de continuité mis en place par la Municipalité, notamment durant la première vague. Les mesures prises dans ce contexte ont impliqué une réorganisation du travail des employés communaux et des prestations aux habitants. Le prestataire informatique de la commune a pu mettre en place rapidement une infrastructure permettant le télétravail. Grâce à ces outils, les collaborateurs ont pu continuer d'accomplir leurs missions à satisfaction des habitants, tout en garantissant leur santé, ainsi que la sécurité des informations et des données. La commission tient à souligner la bonne ambiance qui règne au sein des équipes de nos employés communaux et leur amabilité. Elle tient à les remercier pour leur engagement, leur pragmatisme et leur disponibilité au service de la population de Crans.

Autre sujet de préoccupation, la charge péréquative cantonale, particulièrement celle liée à la facture sociale, péjore chaque année davantage la situation financière de la commune, sans qu'il soit possible de l'influencer ni de prévoir son évolution. Cette situation entraîne pour la 4^{ème} année consécutive, et malgré une très bonne maîtrise des dépenses communales, un excédent de charge financé par de l'endettement. La Commission de gestion est préoccupée par cette augmentation de l'endettement communal, qui entame année après année notre capacité d'investissement dans de nouvelles infrastructures, le maintien ou la rénovation de l'existant.

Dénonçant le système actuel comme aberrant et confiscatoire, la Commune a déposé un recours auprès de la Cours de droit administratif et public du canton contre le décompte final 2020 de la facture sociale. La décision de justice est attendue. Le Syndic a été très actif au niveau cantonal dans le combat mené pour réformer le système de péréquation.

Les conséquences de cette situation ont mené à un manque d'investissement dans les infrastructures destinées aux Corbeaux durant la législature 2016-2021 (ex : salle communale, infrastructure sportive, culturelle, rénovation de bâtiments, etc.). Ce fait, est malheureusement fort regrettable, la période étant particulièrement propice à l'investissement, notamment via l'endettement. La commission craint qu'un effet inéluctable de rattrapage dans la mise à niveau d'infrastructures ne doive être consenti dans un futur proche.

3.2 Bernard Henrioux, Municipal

Les différents travaux entrepris sur les routes communales depuis le début de la législature ont permis de mettre en œuvre dans les temps impartis la pose des revêtements phono-absorbants, ainsi qu'une bonne tenue des différentes chaussées. Un inventaire détaillé des travaux routiers est tenu par le bureau BS+R à Nyon, permettant un traçage complet et un suivi dans la durée des interventions entreprises.

La commission déplore cependant l'état et la qualité des routes sous responsabilité cantonale sur le territoire communal. On peut en particulier y constater des nids de poule, des bas-côtés non sécurisés et un asphalte fatigué, traité maladroitement chaque été avec des gravillons.

La commission estime également que l'état du tronçon communal de la piste cyclable Genève-Nyon devrait être rapidement amélioré, ce en dépit des travaux de requalification prévus à termes. Sans intervenir sur l'infrastructure de manière lourde, il devrait cependant être possible d'améliorer la signalisation au sol, et d'enlever les principaux nids de poules et les plantes présentes sur la chaussée.

Au niveau de l'éclairage public, la Municipalité a jusqu'à présent privilégié une approche pragmatique, consistant à remplacer les anciens lampadaires au sodium par des lampadaires LED nouvelle génération au fil des chantiers et des remises en état de nos routes. Le tronçon communal de la Route Suisse est déjà équipé de lampadaire LED, mais également d'un ingénieux système réactif au mouvement qui permet d'atténuer les effets de la pollution lumineuse. Le coût du remplacement d'un lampadaire au sodium, encore nombreux dans la commune, se monte entre 800 à 1000.-. Il n'est pas possible de ne changer que l'ampoule.

La Commission de gestion a demandé l'établissement d'une liste des véhicules et des machines d'entretien. Toutefois, cette dernière ne permet pas encore de planifier leur remplacement de manière optimale et anticipée. En effet, un délai suffisant devrait permettre au Municipal en charge d'établir un cahier des charges détaillé, de mener une analyse complète des solutions envisageables sur le marché, en vue de pouvoir présenter au Conseil un préavis en toute sérénité. Ce manque a provoqué à plusieurs reprises le besoin de présenter un préavis en urgence pour valider l'achat/remplacement de ces équipements auprès du Conseil communal (ex : achat de deux véhicules de voirie)

Une nouvelle dynamique s'est mise en place dans le regroupement des triages, incitée par le besoin de réaliser des économies d'échelle au niveau du coût de l'exploitation de nos forêts et de compenser une baisse du prix du bois. La commission restera attentive à cette évolution.

3.3 Marie-Noëlle Gay, Municipale

Les dicastères du social et de la culture ont subi d'importants impacts liés à la Pandémie Covid-19 et aux directives sanitaires mises en place au niveau national et cantonal. La plupart des activités culturelles prévues par la commune ont dû être annulées.

Pour aider nos concitoyens les plus vulnérables durant le premier confinement du printemps 2020, un élan de solidarité et d'entraide sans précédent s'est mis en place, offrant de nombreux services à domicile aux Corbeaux : achat et livraison de courses, livraison de repas préparés, remise de médicaments, déplacement à la déchetterie, contact social, etc. Cet élan de générosité a concerné 425 seniors pour un engagement d'environ 50 bénévoles. Par la suite, le maintien de ces services n'a pas été nécessaire. La commission souhaite remercier la Municipale pour son implication et son investissement dans ces moments difficiles et exceptionnels.

L'année 2020 marque le démarrage du projet de fusion entre l'AJET et l'ASCOT en une seule entité, l'APEJ, afin de réaliser une amélioration fonctionnelle de l'organisation. Cette nouvelle Association intercommunale vise à permettre un accompagnement des enfants dès leur plus jeune âge jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire, avec un seul interlocuteur pour les parents. Les statuts de cette nouvelle association ont été rédigés et remis au canton, qui les a validés. La fondation de l'APEJ se fera au cours de l'année 2021.

3.4 Johanna Pini, Municipale, vice-Syndique de juillet 2020 à juin 2021

La commission a pris connaissance du processus mis en place pour sélectionner les nouveaux gérants de la Buvette du Port (voir point 4.3).

Elle s'est également intéressée à la gestion des contrats des différents prestataires pour l'entretien de nos bâtiments, afin de déterminer la possibilité de synergies avec le regroupement auprès d'un seul prestataire par domaine. Actuellement, une grande majorité de prestataires diffèrent d'un bâtiment à l'autre. Les raisons sont principalement historiques, la maintenance étant confiée aux prestataires ayant contribué à leur réalisation/construction, ce qui semble se justifier par rapport à l'expérience et aux connaissances de ces installations (sanitaire, chauffage, froid, etc.). Plusieurs fournisseurs sont néanmoins centralisés lorsque cela fait sens, comme par exemple l'achat/livraison du mazout, le ramonage ou la gestion de l'ensemble des baux à loyer par la même régie. Il est à noter que toutes les tâches de conciergerie sont réalisées par nos employés communaux.

Ayant fait l'objet de visites récentes, trois bâtiments communaux situés au centre du village (administration communale, école et Grand Pré), nécessitent des rénovations, des assainissements et/ou des remises en état, parfois importantes. Les questions énergétiques, comme l'installation de panneaux solaires ou de pompes à chaleur, se posent également dans ce contexte. Dans un avenir proche, la commission souhaite qu'une vision globale soit établie pour le futur de ces bâtiments, et qu'ensuite, il soit possible d'estimer les coûts et le séquençage des financements et des travaux à prévoir.

La commission constate que de nombreuses communes de notre région ont réalisé et mis en place un réseau de pistes/bandes cyclables. La commission regrette que la commune de Crans ne soit que peu dotée en la matière, en particulier sur la partie haute du territoire communal. Elle est aussi soucieuse de la problématique de la coordination et de la continuité des itinéraires au niveau régional, Crans n'étant pas membre de Nyon-Région, l'organisation

compétente en la matière. Des solutions devront être mises en place pour palier à ce manque, et favoriser ce mode de transport sur le territoire communal, en toute sécurité.

La commission salue la présentation lors de la séance du 24 février 2020 du Conseil communal des conclusions de la commission consultative pour le développement des infrastructures sportives et de loisir. S'agissant de la réponse au Postulat Cretegny et consorts déposé le 25 juin 2018, elle souhaite que désormais les prochaines étapes soient définies afin de pouvoir mettre en œuvre ces recommandations.

3.5 Jean-Luc Faillettaz, municipal, vice-syndic de juillet 2019 à juin 2020

Face à la perte potentielle d'importantes connaissances et compétences développées au fil des années par Jean-Luc Faillettaz, la commission a souhaité savoir si un plan de passation avait été élaboré par ce dernier pour transmettre et conserver son savoir. La commission est satisfaite de constater qu'un plan complet a été mis en place en 2020, et qu'il est en cours de déploiement jusqu'en juin 2021. Le Municipal a également établi et fourni un inventaire complet des travaux entrepris dans son dicastère durant ces dernières années, permettant un traçage complet et un suivi dans la durée des interventions entreprises.

La mise à niveau ainsi que l'entretien régulier et adéquat du réseau de canalisation ont permis à la commune d'être épargnée par les dégâts importants que causent les orages violents, de plus en plus fréquents.

La commission se réjouit également de la mise en place d'un circuit cours pour traiter, valoriser et utiliser les déchets organiques générés par le compost avec les agriculteurs locaux. L'extension des heures d'ouvertures du compost communal et l'engagement d'un nouveau gardien sont salués par la commission ; ils contribuent grandement à la perception d'une amélioration du service.

La commission souhaite remercier vivement Jean-Luc Faillettaz pour son engagement exceptionnel au profit de notre commune durant toutes ces années et lui souhaite une bonne continuation dans ses nouveaux projets (lire Quoi à Crans – Juin 2021).

4. VISITES DES BIENS COMMUNAUX

4.1 Archives communales

Les communes gèrent leurs archives de façon indépendante, sous la responsabilité du Syndic et de la Loi sur l'archivage (LArch – 432.11). La commission a souhaité s'assurer du bon fonctionnement des procédures liées à l'archivage des documents de l'administration communale, à la sécurité et à l'accès aux informations sensibles contenues dans ces documents, et à leur archivage dans un local approprié. Lors de sa visite, la Commission a pu constater que nos archives communales étaient gérées conformément à la loi, avec des procédures établies et appliquées. Le local des archives est bien sécurisé et la sécurité des données assurées. Comme de nombreuses autres communes, Crans fait appel à un prestataire de service, Pro Archives Conseil SA pour la gestion de ses archives (constitution des dossiers, classement, conservation, destruction). Il s'agit d'une des rares sociétés existantes en Suisse, spécialisées dans ce domaine. La commission a été impressionnée par les compétences et connaissances de son directeur Vincent Guillot, un professionnel de l'archivage depuis de nombreuses années, qui a une maîtrise très approfondie de nos archives communales.

4.2 Infrastructure informatique

La commission s'est intéressée à l'infrastructure informatique de l'administration communale, afin de comprendre les niveaux de sécurité mis en place par le prestataire de service engagé par la commune : Cybernetwork SA. Le système ERP (Entreprise Resource Planning) utilisé est Ofisa, une prestation cantonale complète et spécifiquement développée pour répondre aux besoins et activités des administrations communales. Le stockage des données sensibles est réalisé sur des serveurs basés en Suisse via cet ERP. L'accès aux données contenues dans le système est très bien sécurisé, et personnalisé par collaborateur. Il faut savoir que le profil de chaque utilisateur tient compte des éventuels multiples rôles et responsabilités qu'une même personne peut avoir dans différentes communes. Lors de notre visite, les mécanismes

de back-up n'étaient pas optimaux. Ce déficit a été corrigé immédiatement afin de permettre à l'administration communale d'avoir une sauvegarde journalière de ses activités. Petits bémols de toute cette infrastructure, le centre communal est situé dans une partie de la commune qui n'est pas équipée de la fibre optique, occasionnant des lenteurs, et le module de messagerie est obsolète et peu performant.

Concernant ces deux visites, la commission souhaite remercier Roland Bersier, Secrétaire municipal, pour leur organisation, sa disponibilité durant les échanges et le suivi des informations complémentaires souhaitées par la commission.

4.3 Buvette du Port de Crans

La commission s'était déjà souciée de cette problématique dans son rapport de gestion 2018. Elle a souhaité s'assurer de la mise en place d'un processus clairement défini pour la sélection du nouveau gérant de la Buvette du port et de son bon déroulement. Dans le détail, la Municipalité a fait appel à Gastroconsult pour l'épauler dans l'établissement du bail à loyer et pour le traitement des candidatures reçues. Au total, quinze dossiers ont été remis à Gastroconsult, qui en a sélectionné et présenté huit à la Municipalité. Cette dernière en a retenu trois. La sélection finale s'est déroulée en présence de l'ensemble des Municipaux et le choix final a été accepté à l'unanimité. Le bail à loyer a également été revu et la nouvelle mouture tient mieux compte des différents intérêts et des pratiques dans le canton de ce genre d'établissement. La commission est très satisfaite du processus de sélection mis en place, qui a permis de faire un choix basé sur des éléments objectifs, dont le résultat, espérons-le, plaira aux Corbeaux. La commission remercie la Municipalité pour sa transparence et adresse ses meilleurs vœux de succès à la nouvelle équipe de gérance.

5. OBSERVATIONS ET VŒUX

5.1 Suivi 2019

Observation N°1-2019G (Entretien des raccordements au collecteur communal)

En réponse à notre observation, un tout ménage a été envoyé en août 2020 afin de rappeler aux propriétaires de villas l'importance d'entretenir leurs canalisations et écoulements. Il leur a été également proposé de pouvoir demander la date de passage des camions de curage engagés par la commune afin d'obtenir un prix préférentiel pour leur propre besoin d'entretien. Aucune demande n'a été formulée. Dès lors, la commission se demande si une autre approche ne serait pas plus judicieuse pour inciter les propriétaires à entretenir leurs canalisations tout en bénéficiant d'un prix plus avantageux.

Observation N°2-2019G (Pérennité du journal Quoi à Crans)

En réponse à notre observation, l'élaboration du journal Quoi à Crans se réalise désormais avec l'aide de notre bibliothécaire. En effet, la bibliothécaire accomplit de nouvelles tâches liées aux activités de la Municipalité dans le domaine culturel. Son cahier des charges inclut cette activité et décharge ainsi le/la Municipal/e responsable de cette publication.

Vœu N°1-2019G (Bail à loyer pour la crèche entre l'AJET et la commune)

Le bail a été signé avec l'AJET le 18 janvier 2021, avec un montant plus favorable à la commune que ce qui était prévu initialement.

Vœu N°2-2019G (Projet de regroupement des triages forestiers)

Les pourparlers visant à un regroupement des triages forestiers ont continué durant l'année 2020. L'évolution est positive et la cheffe du Département a validé le 6 mai 2021 un nouveau regroupement. Les Communes de Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay, ainsi que les Communes d'Arnex-sur-Nyon, Crassier, Borex, Signy-Avenex et Eysins passent du triage 124 au triage 122 ; les Communes de Trélex, Prangins, Duillier et Coinsins passent du triage 122 au triage 124 ; les Communes de Chésereux, Crans et Gingins restent au triage 122. La commission appelle de ses vœux que ce nouveau triage 122 permettra une gestion optimisée et durable de l'exploitation des forêts communales.

Vœu N°3-2019G (Vétusté de la salle communale et de ses installations sportives)

Lors de la séance du Conseil du 24 février 2020, la Municipalité a présenté le rapport d'une commission consultative qui s'est penchée sur les options pour la mise en valeur des espaces sportifs et les immeubles de la commune. La Municipalité a également répondu à un postulat Richardson sur le même sujet lors de la séance du Conseil du 26 octobre 2020. Les deux réponses concluent que le sujet sera repris lors de la prochaine législature. La commission regrette que ses sujets récurrents ne fassent pas l'objet d'une étude approfondie, apportant des solutions concrètes et un projet d'avenir porté par les Corbeaux à réaliser lors de la prochaine législature, afin d'aller de l'avant avec ces investissements plus que nécessaires.

5.2 Observations et Vœux 2020

Observation N°1-2020G :

L'état du tronçon communal de la piste cyclable Genève-Nyon n'est pas satisfaisant pour les usagers. La commission invite la Municipalité à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité et le confort des usagers, en particulier par rapport à la signalisation au sol, aux nids de poules ainsi qu'à la végétation présente sur la chaussée.

Observation N°2-2020G :

Le serveur informatique est actuellement situé dans un local situé sous un toit, et la sécurisation de son accès n'est pas satisfaisante. Il n'est par ailleurs pas installé dans une armoire sous clé et la ventilation de ce local n'est pas optimale. La commission invite la Municipalité à prendre des mesures pour remédier à ces défauts.

Vœu N°1-2020G :

Dernièrement, plusieurs véhicules servant à l'entretien des espaces verts ont dû être remplacés en urgence car ils ne passaient plus le contrôle technique. De tels cas de figure peuvent à nouveau se présenter à l'avenir pour les nombreux systèmes techniques (chauffages, froids, pompes, etc.), machines (balayeuse, souffleuses, etc.) et véhicules propriété de la commune. La commission invite la Municipalité à mettre en place un outil d'inventaire et de suivi permettant d'identifier de manière anticipée les renouvellements à prévoir et les intégrer de manière proactive dans le budget.

Vœu N°2-2020G :

Le développement et la réalisation d'itinéraires cyclables visant à favoriser la mobilité douce impliquent une coordination au niveau régional, notamment pour assurer la continuité de ces itinéraires. Dans la perspective de pouvoir développer l'utilisation du vélo sur le territoire communal, la commission invite la Municipalité à identifier quelles solutions pourront être mises en place pour assurer cette coordination et favoriser ce mode de transport sur le territoire communal, en toute sécurité.

Vœu N°3-2020G :

La nécessité de travaux sur plusieurs bâtiments situés au centre du village (administration communale, école et Grand Pré) a été identifiée. Les questions énergétiques, comme l'installation de panneaux solaires ou de pompes à chaleur, se posent également dans ce contexte. La Commission invite la Municipalité à communiquer sa vision globale pour le futur de ces trois bâtiments, dans l'optique de pouvoir réaliser les travaux envisagés lors de la prochaine législature.

Vœu N°4-2020G :

La commission souhaite pour la prochaine législature, l'élaboration de solutions concrètes aux besoins d'investissement dans les infrastructures culturelles et sportives, portées par la Municipalité, le Conseil et les Corbeaux et de les réaliser, afin d'aller de l'avant avec ces investissements nécessaires pour maintenir l'attractivité dans la durée de la commune.

6. CONCLUSION GESTION DE LA LÉGISLATURE 2016-2021

D'une manière générale et durant cette législature, la commission est globalement satisfaite de la gestion courante des affaires par la Municipalité et souhaite la remercier pour le travail accompli. Par contre, durant cette même période, elle regrette le manque d'investissement dans le développement du futur de la commune. Si on tient compte du PAG établi pour notre commune et sa durée de validité jusqu'en 2040, ce dernier nous incite à un développement qualitatif plutôt que quantitatif. La nouvelle législature qui se présente, nous paraît opportune pour démarrer le projet d'un Crans qui va de l'avant.

En conclusion, la Commission de gestion recommande à l'unanimité d'approuver le préavis municipal N° 44/21 tel que présenté par la Municipalité et

- 1. d'approuver le rapport de gestion 2020, tel que présenté**
- 2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'exercice 2020**
- 3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat pour l'année 2020**

LA COMMISSION DE GESTION :

Patrick Boehler (rapporteur)



Milène Pochon



Ulrike Richardson



Cédric Aeschlimann



Isabelle Nussbaum



Ainsi fait à Crans, le 10 juin 2021